

Inspectrice de l'Éducation
Nationale Adjointe au Directeur
Académique des Services de
l'Éducation Nationale

Circonscription I.E.N. Adjointe

Référence :
DM/ MD 219-12

Affaire suivie par
Dominique Maire

Téléphone
03 22 71 25 01
Fax
03 22 71 25 13
Mél.
len80.adjoint@ac-amiens.fr

4, rue Germain Bleuet
BP 2607
80026 Amiens cedex 1

Amiens le 3 septembre 2012

LE DIRECTEUR ACADEMIQUE
des Services de l'Éducation Nationale,
directeur des services départementaux de
l'éducation nationale de la Somme

à

Mesdames et Messieurs les Enseignants

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'écoles

s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
l'Éducation Nationale

Au moment où une nouvelle année scolaire débute, je tiens tout d'abord à souhaiter la bienvenue aux enseignants nouvellement nommés dans le département. J'espère par ailleurs que l'année scolaire 2012-2013 sera pour vous tous riche en satisfactions professionnelles et en réussite scolaire pour vos élèves. Dans cette perspective, je souhaite vous rappeler les orientations de l'action pédagogique et éducative dans le département pour cette nouvelle année scolaire qui s'inscrivent bien évidemment dans le cadre des orientations de la « lettre à tous les personnels de l'éducation nationale » du 22 juin 2012 publiée au bulletin officiel numéro 26 du 26 juin 2012.

1. Refondation de l'école

Le Président de la République a fait de la refondation de l'École une priorité de son action. Cet engagement s'est traduit par le lancement de la concertation « refondons l'école » le 5 juillet à la Sorbonne. Un site internet dédié à la concertation est ouvert à l'adresse suivante : www.refondonslecole.gouv.fr. Un comité de pilotage constitué de quatre personnalités : Nathalie Mons ; Christian Forestier ; François Bonneau ; Marie-Françoise Colombani, élaborera et proposera au gouvernement un rapport rassemblant les choix éducatifs à proposer au pays pour les années à venir.

La concertation comprend quatre groupes de travail consacrés à la réussite scolaire pour tous ; les élèves au cœur de la refondation ; un système éducatif juste et efficace ; des personnels formés et reconnus.

A l'issue de la concertation le gouvernement proposera au parlement une loi d'orientation et de programmation pour l'École et un ensemble de mesures associées pour refonder l'École.

Dans le cadre des initiatives décentralisées que prévoit cette concertation, un « forum débat » ouvert au grand public se tiendra au CRDP d'Amiens de 9H30 à 17H00 le lundi 17 septembre 2012.

Par ailleurs, tous les personnels de l'Académie vont recevoir durant la première semaine de septembre un courriel sur leur boîte académique personnelle, les invitant à se rendre sur le site dédié à la **concertation académique**. Ce site leur proposera de répondre de façon anonyme à un court questionnaire. La synthèse des réponses récoltées sera transmise au Ministère de l'Éducation nationale.

Les questions relatives aux rythmes scolaires (temps de la journée, de la semaine et de l'année) sont abordées dans le cadre de la consultation nationale sur la refondation de l'École. Conformément au vote exprimé le 28 juin 2012 par



2/2

Le conseil supérieur de l'éducation, le ministre de l'éducation nationale a décidé la modification du calendrier scolaire 2012/2013.

Les modifications sont les suivantes :

Les vacances de la Toussaint, dans les trois zones débuteront le samedi 27 octobre 2012 et se termineront le lundi 12 novembre 2012 au matin. Une journée sera rattrapée le 3 avril ou le 22 mai 2013. La décision académique sera prise après consultation des trois conseils généraux et les réunions du CDEN du 24 septembre 2012 et du CAEN d'octobre.

Les vacances d'été commenceront le samedi 6 juillet 2013 après la classe. Par ailleurs, dans l'attente des décisions qui seront prises pour réorganiser les rythmes scolaires, il est souhaité que la pause méridienne ne soit pas, autant que possible, inférieure à 90 minutes dans le 1^{er} degré.

2. La pédagogie

Ainsi que le rappelle la « lettre à tous les personnels de l'Education nationale », « l'école primaire est notre première priorité ». Ce doit être une école de l'exigence et de l'ambition qui permette à chaque élève de trouver et de prendre le chemin de la réussite.

L'acquisition des savoirs fondamentaux reste l'objectif de l'école primaire. Il y a à veiller, dans tous les domaines d'apprentissage à une progression cohérente et efficace des apprentissages.

Par ailleurs, la classe de CP constituant une étape clé dans l'acquisition de ces savoirs fondamentaux, elle devra être confiée à un enseignant expérimenté.

Le socle commun de connaissances et de compétences, inscrit dans la loi n°2005-380 du 23 avril 2005, est le cadre de référence de la scolarité obligatoire. Chaque élève doit parvenir à la maîtrise du socle commun au terme de sa scolarité. Pour ce faire, la pédagogie doit être attentive aux travaux de la recherche pour évoluer et favoriser l'épanouissement de l'élève, son activité, sa motivation et sa pleine implication dans les apprentissages.

Les résultats des évaluations nationales CE1 et CM2 de 2012 sont à analyser au niveau des écoles avec l'appui des équipes de circonscription. Ils doivent servir notamment à identifier les besoins des élèves et à apporter des réponses individualisées particulièrement dans le cadre de l'aide personnalisée.

Pour les élèves en difficulté qui entrent en 6^{ème} de collège, des PPRE-passerelle ont été élaborés en fin d'année scolaire, dans le cadre des commissions de liaison et doivent se mettre en place dès la rentrée.

Enfin, quel que soit le niveau de scolarisation, les différents dispositifs d'aide doivent être activés dès que les difficultés apparaissent. Les PPRE, l'aide personnalisée et les stages de remise à niveau permettent à l'enseignant, centré de façon experte sur les apprentissages, de répondre aux besoins spécifiques des élèves.

L'ECOLE MATERNELLE

L'école maternelle est le lieu des premiers apprentissages où tous les domaines d'activités seront explorés et le lieu de l'installation de la confiance en soi qui conditionne la réussite de tous les élèves. Il conviendra donc d'être attentif à la qualité des réponses apportées à chaque enfant afin que tous progressent régulièrement et puissent aborder les apprentissages fondamentaux dans les meilleures conditions.

Une attention toute particulière sera accordée à l'accueil des plus jeunes qui entrent pour la première fois à l'école maternelle. Cet accueil sera l'occasion d'établir des liens privilégiés avec les parents afin de bâtir avec eux les conditions de la réussite dans la durée. Un dispositif d'accueil échelonné n'excédant pas deux journées, validé par l'inspecteur de circonscription, pourra faciliter cette admission et accompagner les familles dans cette nouvelle étape de la vie de l'enfant. (Cf. Note départementale du 7 janvier 2011)



3/3

C'est ensuite par une progression maîtrisée et par des réponses adaptées à des besoins clairement identifiés que l'école maternelle pourra accompagner chaque élève vers la réussite. La démarche et les outils présentés à l'ensemble des enseignants du département, lors des formations continuées en circonscription, en 2011-2012 constituent pour les équipes pédagogiques, autant d'outils d'aide à l'élaboration de programmations, de progressions ou d'outils de suivi adaptés à chacun et d'aide à la mise en œuvre des dispositifs d'accompagnement.

Durant cette année scolaire, un vaste programme d'actions de formation depuis les formations continuées en circonscription jusqu'aux stages de formation du Plan Académique de Formation, sera proposé à tous les acteurs (enseignants, directeurs d'écoles, formateurs) pour accompagner la mise en œuvre des orientations pour l'école maternelle déclinées dans le Plan d'Action Départemental. Un stage sera notamment initié à l'attention des maîtres du département nouvellement nommés en classe maternelle.

LES LANGUES VIVANTES

Tous les élèves de cycle 3 bénéficient d'un enseignement en langue vivante du CE2 au CM2 depuis 2002. Le pourcentage d'élèves de CE1 bénéficiant d'un enseignement en langue vivante a été amélioré de près de 30 points depuis 2009. Il s'élève à 91,8% en 2011-2012. Pour ce faire, dès la rentrée de septembre 2011, tous les personnels habilités à enseigner une langue vivante à l'école ont été mobilisés dans leur classe et dans leur école par le biais d'échanges de services ou de décroisements. Les conseillères pédagogiques en langue ont accompagné les équipes pour une bonne utilisation et une bonne répartition des moyens disponibles dans chaque circonscription.

En ce qui concerne les élèves de CP, le taux de couverture des classes, atteignant 58,3% en 2011-2012, a été amélioré de 27 pts depuis 2009. Les enseignants de CP habilités en langue vivante ont mis en place dans leur classe une première sensibilisation à une langue vivante comme le préconisent les programmes de 2008.

Cette mobilisation sur l'enseignement d'une langue vivante au CP et au CE1 doit encore se développer à cette rentrée.

Les stages de formation continue mis en place chaque année ont permis à un grand nombre d'enseignants des cycles 2 et 3 d'obtenir une habilitation pour enseigner l'anglais.

Dans le cadre du PAF 1^{er} degré 2012-2013, trois stages de formation continue sont à nouveau proposés afin de permettre à des enseignants de tous cycles, non-habilités, de se former à l'enseignement de l'anglais. Chaque module de formation, composé de deux semaines de stage, proposera à chaque stagiaire des activités de compréhension et d'expression orales, des apports didactiques et culturels, la création et l'utilisation d'outils (manuels, albums de jeunesse, supports audio et vidéo...) avec une prise d'appui sur les nouvelles technologies. Le groupe départemental langue vivante, mis en place dans le département, a travaillé à l'analyse et à la valorisation de manuels pour l'enseignement de l'anglais, à l'élaboration de séquences d'enseignement en LV au cycle 2 et au cycle 3, accompagnées de documents sonores et vidéo, pour les enseignants débutant dans l'enseignement de l'anglais.

Un site départemental LV est désormais en ligne : <http://langues.ia80.ac-amiens.fr/>

Dans sa « Lettre à tous les personnels de l'éducation nationale », Monsieur le Ministre rappelle que « L'enseignement des langues est un enjeu fondamental pour la poursuite d'études et l'insertion professionnelle. Il continuera d'obéir, pour la prochaine année scolaire, aux dispositions en vigueur. Nous souhaitons une meilleure continuité des apprentissages entre l'école élémentaire et le collège en renforçant le suivi des élèves par les équipes enseignantes : les acquis du niveau A1 doivent faire l'objet d'un travail en commun avant l'entrée en classe de 6^{ème} [...] »



4/4

Les stages de liaison école-collège organisés dans chacune des circonscriptions du département dès le mois d'octobre devront permettre à chaque équipe d'école de s'emparer de ces axes de travail incontournables pour la réussite des élèves.

LES TICE

Le numérique constitue un levier pour faire évoluer les pratiques pédagogiques et faciliter les apprentissages. Les actions menées par les services départementaux de l'éducation nationale, se conjuguent avec les investissements des collectivités territoriales, pour favoriser le développement des usages du numérique : 521 tableaux numériques interactifs ont déjà été déployés sur le département ainsi que 217 classes mobiles. A la rentrée, 158 écoles disposeront d'un ENT (espace numérique de travail) et des ressources associées : Le Petit Robert, Site TV, edu maxicours, sésa-maths. Dans le cadre du plan numérique lancé à l'automne 2010, l'académie bénéficiera à la rentrée d'une dotation de 81 000 euros destinée à l'acquisition de ressources numériques pour ces écoles en ENT (500€ par école).

L'EDUCATION PRIORITAIRE

Dans chaque réseau ECLAIR ou Réseau de Réussite Scolaire, les pilotes auront à cœur de poursuivre les actions pédagogiques engagées dans le cadre de l'opérationnalisation du contrat d'objectifs et de mobiliser l'ensemble des équipes autour de la réussite de chaque élève. A cet égard, tous les dispositifs d'aide seront actionnés depuis l'action dans la classe et dans l'école jusqu'aux dispositifs mis en œuvre sur l'extension du temps scolaire ou du hors temps scolaire (aide personnalisée, accompagnement éducatif, stages de remise à niveau) pour « donner plus à ceux qui ont le plus de besoins ». Les liaisons inter-cycle (cycle 1- cycle 2 ou école-collège) auront vocation à inscrire les apprentissages dans la continuité et la progressivité.

Les dialogues de pilotage initiés en juin 2011, avec l'IEN, le principal et le secrétaire du comité exécutif, seront reconduits en fin d'année scolaire sur la base des outils de pilotage en vigueur. Ils seront l'occasion de réaliser un bilan des actions conduites et des résultats obtenus.

3. L'accompagnement des équipes

LE PROJET D'ECOLE

Un nouveau projet d'école doit être élaboré pour la période 2012-2015.

Il a pour objet d'améliorer les résultats des élèves et d'accroître encore l'efficacité de l'école par un renforcement de la continuité des enseignements et de la progressivité des apprentissages.

Outil de communication, le projet d'école a vocation à rendre plus lisible la politique éducative dans sa déclinaison locale et vise à renforcer les collaborations avec les partenaires impliqués dans la vie de l'école et notamment les parents.

Le projet d'école académique, présenté lors des réunions de directeurs vous est transmis par Monsieur le Recteur conjointement à cette circulaire. Il est constitué du tableau d'indicateurs de bord renseigné en ligne, du corps du projet, des fiches action et devra être rédigé au plus tard pour le 7 janvier 2013 dans sa version numérique.

Une première ébauche sera transmise à l'Inspecteur de la circonscription mi-novembre afin de permettre les régulations et le respect du calendrier académique.

LES EVALUATIONS D'ECOLE



5/5

Au cours de l'année scolaire 2011/2012, plusieurs équipes d'école se sont vues proposer une « évaluation d'école ». Cette procédure leur a permis de mieux comprendre, analyser et cerner les résultats des élèves ; de réfléchir, avec l'aide de l'équipe de circonscription, aux paramètres qui expliquent un déficit de résultat ou une réussite exemplaire ; d'envisager les régulations nécessaires pour agir sur les résultats des élèves.

En prolongement, une majorité d'équipe a bénéficié d'un stage d'école de trois semaines favorisant un travail d'équipe et la construction de réponses communes.

Les évaluations d'école se poursuivront en 2012/2013, dans le cadre du protocole académique.

L'OFFRE DE FORMATION

Le plan de formation 2012/2013 dans le département de la Somme se déclinera selon 3 entrées :

- la formation continuée en circonscription dans le cadre des 18h
- la formation en partenariat avec le CRDP : « les matinées pédagogiques » qui traiteront de la personnalisation des parcours ; l'histoire des Arts au cycle 3 et l'enseignement de l'Histoire au cycle 3
- la formation continue présentée au PAF qui met notamment l'accent sur l'école maternelle, l'enseignement des langues vivantes, la continuité école/collège et la formation ASH.

4. Les parents

L'implication des parents, premiers éducateurs de leurs enfants, est un facteur essentiel de réussite scolaire et doit, par conséquent, constituer un objectif prioritaire du système scolaire en général. Il convient donc de les conforter dans leur rôle dans tous les actes de la vie scolaire.

A cet égard, la circulaire n°2012-119 du 31 juillet 2012 relative à l'information des parents rappelle la nécessité pour tous les établissements et écoles, de fournir aux parents, avant la rentrée scolaire, toutes les informations utiles pour aborder la rentrée scolaire dans les meilleures conditions.

Elle insiste également sur l'utilité d'associer les parents au suivi de la scolarité de leur enfant ou à la vie scolaire et, de les informer sur les conditions de scolarité comme sur l'ensemble des dispositifs d'accompagnement qui peuvent être offerts aux élèves pour promouvoir leur réussite.

L'organisation des élections des représentants de parents d'élèves des 12 et 13 octobre 2012 constituera un moment privilégié pour communiquer avec les parents et les informer de leur rôle et de leur place au sein de l'institution scolaire (réf. Circulaire n°2006-137 du 25 août 2006).

La rédaction prochaine du projet d'école 2012-2015 sera l'occasion pour chaque équipe pédagogique d'engager une réflexion approfondie sur cette problématique sur la base des outils mis à disposition sur le Site Eduscol (<http://eduscol.education.fr/cid59844/la-mallette-des-parents>) ou du document « Pour une expérience réussie des relations parents-enseignants ». Celui-ci sera mis en ligne prochainement sur le site de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Somme. Il apportera des pistes concrètes destinées à aider les équipes à développer des relations harmonieuses avec les parents et instaurer un climat serein dans l'école.

Le dispositif « la mallette des parents - CP » expérimenté pendant deux ans, dans trois écoles ECLAIR, dans le département, a également pour objectif de faciliter le dialogue avec les parents en les aidant à comprendre les enjeux de la



scolarité, à répondre aux questions qu'ils se posent à l'entrée au cours préparatoire et à les rendre acteurs de la réussite de leur enfant. Ce dispositif s'inscrit dans l'esprit des propositions proposées dans le document départemental.

5. La scolarisation des enfants handicapés

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, pose comme principe la priorité donnée à une scolarisation en milieu dit « ordinaire ».

Ainsi, les élèves en situation de handicap sont chaque année plus nombreux à être scolarisés dans les écoles et les E.P.L.E. du département

En 2011-2012, ce sont 2793 élèves qui ont été scolarisés en milieu ordinaire dans le département (1717 en 2006, 1898 en 2007, 2149 en 2008, 2602 en 2009), 1729 (dont 606 en CLIS) dans le premier degré public et privé, 1064 (dont 266 en ULIS) dans le second degré public et privé. 1390 de ces élèves sont accompagnés par un auxiliaire de vie scolaire (AVS) individuel contre 476 en 2008-2009.

27,93% de ces 2793 élèves handicapés scolarisés en milieu ordinaire présentent un trouble spécifique du langage et des apprentissages. Le « Livret de suivi de l'élève présentant un trouble spécifique du langage écrit », élaboré au sein de notre département, fait des propositions d'adaptations pédagogiques afin de permettre aux enseignants de les accompagner efficacement dans leurs apprentissages. Un nouveau dispositif TSL a par ailleurs été créé pour cette rentrée, il concernera les collèges Auguste Janvier et Jean-Marc Laurent à Amiens et le collège de Villers-Bretonneux.

Afin de répondre au mieux aux besoins identifiés sont créés en cette rentrée 2012 :

- deux CLIS 1 à Oisemont et Albert ce qui portera leur nombre à 51 ;
- quatre ULIS aux collèges Edouard Lucas à Amiens, Montdidier, Gamaches, Doullens, ce qui portera (avec les 6 ULIS en lycée professionnel) leur nombre à 29 ;
- deux demi-postes de psychologues scolaires pour les circonscriptions de Doullens et Péronne ;
- trois postes d'enseignants référents supplémentaires ce qui portera leur nombre à 17 pour le public ; à ces 17 postes s'ajoute un poste d'enseignant référent pour le privé.
- A la rentrée, 15 référents sont installés dans des collèges du département et 2 dans des lycées. La présence des enseignants référents dans les collèges accompagne l'augmentation significative du nombre d'élèves handicapés dans le second degré. Elle contribuera à améliorer encore les relations avec les familles et les équipes.

Le renforcement de la coopération entre les écoles ou les EPLE et les établissements médico-sociaux et de santé ainsi que la mise en place des unités d'enseignement sont déterminants pour assurer un service d'enseignement de qualité répondant au mieux aux besoins exprimés dans chaque PPS.

Ainsi l'élaboration, la signature et la mise en œuvre effective des conventions prévues par le décret n°2009-378 du 2 avril 2009 se sont achevées en 2012-2013.

Le décret n°2012-903 du 23 juillet 2012 crée une nouvelle forme d'aide humaine, l'aide mutualisée (AVS-M), qui peut être apportée simultanément à plusieurs élèves. Elle vient compléter l'aide individuelle déjà existante (AVS-I) et permettre



7/7

d'organiser avec plus de souplesse et d'efficacité l'accompagnement des élèves qui ne requièrent pas "une attention soutenue et continue".

L'académie va disposer pour cette rentrée de 64 AVS-I et de 63 AVS-M supplémentaires.

Par ailleurs, l'équipe de circonscription ASH veille à mettre en place chaque année une formation adaptée aux différentes problématiques de la scolarisation des élèves handicapés :

- un stage intitulé « Débuter dans l'ASH » dont l'objectif premier est d'accompagner les enseignants débutants confrontés à un public spécifique d'élèves en grande difficulté et/ou handicapés en leur apportant des connaissances permettant de mieux appréhender leur contexte d'exercice, des outils méthodologiques et pédagogiques facilitant la personnalisation des parcours scolaires ;
- des formations spécifiques en circonscription sur les troubles du langage et des apprentissages, les comportements et attitudes inappropriées à l'école. Une plaquette d'information, disponible auprès des IEN, a par ailleurs été élaborée sur cette problématique en collaboration avec le professeur Mille ;
- trois journées de formation à destination des enseignants référents ; une conférence mise en place en collaboration avec le CRDP sur la problématique de l'autisme infantile ;
- une formation spécifique à destination des personnels recrutés sur les fonctions d'AVS auprès des élèves en situation de handicap. Chaque AVS reçoit une formation d'une durée totale de 80h réparties sur deux années scolaires.

La préparation au certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap se poursuit encore cette année.

Enfin, je souhaite attirer votre attention sur la journée internationale du handicap qui se déroulera le 3 décembre 2012 et qui sera l'occasion de mettre en évidence la présence des élèves en situation de handicap dans les écoles.

6. Le rapprochement de la direction des services départementaux de l'éducation nationale au rectorat et la mise en place d'une plate-forme du premier degré

L'année scolaire 2012/2013 va également être marquée par des modifications dans l'organisation des services académiques en matière de gestion des personnels enseignants du premier degré public ainsi que par un changement d'implantation géographique de la direction des services départementaux de l'Education nationale de la Somme.

- A compter du 1^{er} septembre 2012, une plate-forme interdépartementale de gestion des enseignants du premier degré public est créée dans l'académie auprès de la direction des services départementaux de l'Education nationale de l'Oise.

Ce service mutualisé assurera la gestion individuelle administrative et financière des enseignants du premier degré public des trois départements de l'académie. Les missions et modalités de fonctionnement de cette plate-forme, récapitulées dans un courrier du 17 juillet, ont été diffusées à tous les enseignants. Ce document peut également être consulté sur le serveur de la DSDEN80.



8/8

La mutualisation de la gestion des personnels du premier degré existe déjà dans l'académie pour les enseignants du privé qui sont gérés par la DSDEN de la Somme pour les trois départements.

Ce type d'organisation va maintenant être étendu aux enseignants du premier degré public.

Cette nouvelle architecture de gestion et de prise en charge financière n'a aucune incidence sur la structure hiérarchique au sein des services départementaux de l'Education nationale : les liens entretenus entre les instituteurs, les professeurs des écoles, les inspecteurs de l'éducation nationale et les directeurs académiques des services départementaux restent inchangés. Les actes administratifs de gestion individuelle pris à la suite des CAPD restent de la responsabilité de chaque DASEN. Ce dernier conserve la gestion des ressources humaines et continue de traiter les opérations de gestion collective, notamment le mouvement.

Cette opération s'inscrit dans le cadre général de la modernisation des services publics qui conduit toutes les administrations d'Etat à mener une politique de regroupements d'activités et de création de pôles de gestion mutualisés permettant une harmonisation des pratiques et des calendriers, renforçant la sécurisation juridique des actes de gestion ainsi que l'expertise technique des services : toutes modifications concourant à améliorer la qualité du service public rendu.

En termes de bilans d'activité, après une nécessaire période d'adaptation, le constat d'une réussite de ces opérations -déjà réalisées dans d'autres académies- est partagé par les différents acteurs concernés ainsi que par les usagers des services.

- Par ailleurs, au cours du premier trimestre de l'année scolaire 2012/2013, la direction des services départementaux de l'Education nationale de la Somme va progressivement quitter ses locaux de la rue Germain Bleuet pour s'installer Boulevard Alsace-Lorraine.

Les services seront, pour une partie, hébergés dans les locaux actuels du rectorat au sein des divisions correspondant à leurs domaines d'activité (DP à la division des personnels enseignants, à la division des actions de formation pour les personnels, à la division des prestations sociales et à la division des établissements et de l'organisation scolaire ; DOS à la division des établissements et de l'organisation scolaire ; DVS à la division des établissements et de l'organisation scolaire, à la division des affaires juridiques et au service académique d'information et d'orientation ; DGF à la division du budget, à la division des établissements et de l'organisation scolaire et à la division de la logistique ; ...) et, pour l'autre partie, dans des locaux contigus aux actuels locaux du rectorat (DASEN ; Cabinet DASEN ; IENA ; secrétariat général ; IEN et équipes de circonscriptions).

Au 1^{er} janvier 2013 les opérations de déménagement seront terminées.

Je vous remercie pour votre engagement en direction des élèves et de leurs familles et vous encourage à poursuivre les efforts entrepris afin d'améliorer encore la qualité de leur scolarisation.

Claude LEGRAND